



- Dossier de presse -

31 M€ POUR FINANCER LES PROJETS STRUCTURANTS DE LA VILLE ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

La Rochelle, le 19 février 2014 - Maxime Bono, maire de La Rochelle, président de la Communauté d'agglomération, et Stéphane Keïta, directeur du Développement territorial et du réseau de la Caisse des Dépôts, ont signé, ce jour, un protocole de coopération relatif au financement de long terme des investissements conduits par la Ville de La Rochelle et la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

Ce protocole d'accord s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe de 20 milliards d'euros de prêts sur fonds d'épargne mise à disposition par la Caisse des Dépôts, sur la période 2013-2017, pour le financement des projets structurants du secteur public local.

La Ville et la Communauté d'agglomération de La Rochelle vont pouvoir solliciter des prêts sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts pour un montant prévisionnel maximum de 31 millions d'euros.

Vie publique, info locale, économie, culture, loisirs.

Suivez l'actualité de La Rochelle et sa région sur <http://ubacto.com>

Dossier mis à disposition du public par

ubacto actualité et tendances

25 M€ de prêts sur fonds d'épargne pour financer les projets structurants de la Ville

Ces prêts viendront financer des projets structurants aux services des habitants de la Ville de La Rochelle :

- **le programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI)** : initié au lendemain de la tempête Xynthia, il prévoit des mesures et aménagements destinés à faire face au risque de submersion marine. Le montant des travaux pour la Ville est estimé à 20 M€, cofinancé à hauteur de 80 %. La ville devra également financer les aménagements d'intégration non pris en compte dans le cadre du PAPI. Un prêt sur fonds d'épargne à hauteur de 6 M€ est sollicité pour le financement de l'ensemble.
- **Le plan quinquennal « Réhabilitation des Bâtiments publics »** : la Ville prépare un plan quinquennal de réhabilitation des bâtiments publics avec pour objectifs de renforcer la sécurité et l'accessibilité, améliorer les performances énergétiques et engager un programme important d'entretien des bâtiments comme les toitures, menuiseries et façades. Un prêt sur fonds d'épargne de 7 M€ est sollicité par la Ville sur la période 2014-2017 pour mener à bien ce plan quinquennal.
- **Le programme de reconstruction de l'Hôtel de Ville et la réorganisation des services** : l'Hôtel de ville de La Rochelle, plus ancienne mairie de France en activité, bâtiment classé monument historique qui date des XVe et XVIe siècles, a souffert d'un important incendie le 28 juin 2013. Un prêt de 6 M€ est sollicité pour les travaux de reconstruction et les dépenses d'acquisition immobilières qui pourraient durer entre 3 et 5 ans.
- **L'extension du port de plaisance des Minimes** : la troisième et dernière année des travaux doit permettre d'accueillir près de 1 200 bateaux supplémentaires et de répondre ainsi à une importante demande d'anneaux en attente. Le besoin de financement de cette opération s'établit à 3,3 M€. Un prêt sur fond d'épargne d'un montant de 1,5 M€ est sollicité par la Ville sur l'année 2014.
- **Le musée maritime** : le projet proposé par Patrick Bouchain a été lancé l'an dernier. Il se déroulera en 2014 et 2015 pour un besoin de financement de 4,5 M€. Un prêt sur fond d'épargne de 1,5 M€ est sollicité par la Ville sur la période 2014 - 2015.

Enfin, la Ville, engagée dans une démarche d'aménagement structurant de quartier, a sollicité un prêt sur fonds d'épargne de 3 M€ sur la période 2014-2017.

6 M€ de prêts sur fonds d'épargne pour financer les projets d'assainissement de la Communauté d'Agglomération

La Communauté d'Agglomération possède plus de 1 300 km de réseaux et 50 000 branchements collectant les eaux usées de son territoire qui transitent par 200 postes de pompage et sont traitées sur 10 stations d'épuration. Maître d'ouvrage des travaux de rénovation de l'ensemble des stations d'épuration, la Communauté d'Agglomération souhaite regrouper les sites épuratoires sur 4 pôles : Port-Neuf au Centre, Châtelailon-Plage au Sud, Sainte-Soulle à l'Est et enfin Marsilly au Nord.

Les prêts sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts viendront financer :

- **le développement du pôle épuratoire Nord.** Via un procédé performant en termes de consommation énergétique et de prise en compte des écosystèmes existants, il doit permettre le traitement des eaux usées des communes d'Esnandes et de Marsilly. Pour cette opération d'un montant de 7,2 M€, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle sollicite un prêt sur fond d'épargne d'un montant de 2 M€.
- **La mise en œuvre d'un schéma directeur d'assainissement :** un vaste programme de renouvellement et restructuration des réseaux et des postes de pompage va être lancé. Ce schéma directeur prévoit un programme de travaux de 49 M€ sur une durée de 20 ans. Sur la période 2014-2017, la Communauté d'Agglomération sollicite un prêt sur fond d'épargne de 1 M€ par an, soit 4 M€ au total.

La Caisse des Dépôts renforce son rôle de financeur des collectivités locales grâce à ses prêts de long terme et mobilise l'épargne des Français au service du financement de projets structurants pour l'attractivité du territoire départemental.

La Caisse des Dépôts et la Ville de La Rochelle ont également signé ce jour une convention de mécénat avec l'Association « Les amis des Francofolies ». Cette convention prévoit notamment la distribution de 100 places de concert, à l'occasion des 30 ans des Francofolies, aux habitants des quartiers de Mireuil, Villeneuve-les-Salines et Saint Eloi. Les bénéficiaires seront identifiés en partenariat avec les organismes de logement social présents sur le territoire de l'agglomération rochelaise : Office public de La Rochelle et SA Atlantic Aménagement.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur et financeur des projets de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

La Caisse des Dépôts, gestionnaire pour le compte de l'Etat de l'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable et livret d'épargne populaire), est le premier financeur du logement social et accompagne le financement de projets prioritaires pour le développement des territoires, grâce à des prêts de long terme à taux privilégiés. Une enveloppe de 20 Md€ est mise en place pour la période 2013-2017 pour le financement des projets de long terme portés par le secteur public local. L'épargne des Français sert ainsi au financement de projets structurants pour l'attractivité des territoires.

Principales conditions financières des prêts au secteur public local :

- *Projets financés : projets d'investissement du secteur public local nécessitant des financements de long terme, en maîtrise d'ouvrage publique comme en partenariat public-privé*
- *Taux révisable : 2,25 %, soit le taux livret A + 100 pb pour les dossiers engagés avant le 31.07.2014*
- *Quotité de financement : 100 % du besoin d'emprunt sur l'opération quand il est inférieur ou égal à 1M€ ; 75 % entre 1 et 2 M€ ; 50 % du besoin d'emprunt au-delà de 2 M€.*
- *Durée d'amortissement (hors phase de mobilisation) : de 20 ans à 40 ans*